

EXTRAIT DU DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES ACADÉMICIENS DE LYON

MORIN JÉRÔME (1796-1861)

par Michel Dürr

Jérôme Geneviève Morin est né à Beaujeu (Rhône) le 29 brumaire an V [19 novembre 1796], fils de François Morin, marchand épicier dans cette commune, et de Claire Corcevey; témoins : Jérôme Morin et Marguerite Geneviève Labreuvier son épouse. Selon Charles Fraisse*, il aurait été blessé à la tête en combattant contre les envahisseurs dans la défense de Beaujeu en 1815. En 1825, il s'établit comme avoué auprès de la cour royale de Lyon, et collabore à *l'Indépendant de Lyon, journal de la France provinciale*, qu'Alphonse Rastoul crée le 28 décembre 1825. À la disparition de *l'Indépendant*, le 31 mai 1827, Morin démissionne de sa charge d'avoué à la cour pour prendre la direction du *Précurseur*, principal organe de l'opposition constitutionnelle, porte-voix de l'association « *Aide-toi, le ciel t'aidera* » créée par Guizot en 1827 avec, entre autres, le concours de la loge maçonnique des *Amis de la vérité*. Il retrouve dans le comité de rédaction plusieurs futures personnalités lyonnaises de la monarchie de Juillet : Prunelle*, Terme*, Monfalcon*, Polinière*. Selon une note de Ch. Fraisse, Morin aurait alors publié plusieurs brochures sans nom d'auteur dans la collection de l'association *Aide toi le ciel t'aidera*. Sans qu'on sache s'il était lui-même franc-maçon à cette époque, il aurait aussi publié plusieurs textes de philosophie sociale à l'usage de la franc-maçonnerie. Comme directeur du *Précurseur*, il écope de cinq mois de prison en mai 1830. Il fait appel. Les bureaux du journal servent de siège au comité provisoire qui négocie la transition au moment des Trois Glorieuses. « *L'histoire des hauts faits de Morin et de son journal devint le mythe fondateur du nouveau régime local, raconté dans le journal même et répété dans des pamphlets avant d'être inscrit dans le récit qui allait devenir jusqu'au vingtième siècle la version définitive des événements, "L'histoire des insurrections de Lyon de J.B. Monfalcon*"* » (Jeremy Popkin). Morin quitte le journal en 1831, épuisé par les dissensions sur la ligne politique du journal. Il prendra brièvement, la direction du *Censeur* créé en 1834. Il est nommé juge de paix du 1^{er} arr., poste qu'il occupera jusqu'à sa mort. En 1832, après le décès du docteur Pierre Clerjon (Vienne 7 mars 1800-Lyon 21 février 1832), conservateur du cabinet d'histoire naturelle, et professeur d'anatomie comparée au Palais des Arts qui avait commencé l'édition d'une *Histoire de Lyon*, Morin décide de continuer cet ouvrage et en publie les 5^e et 6^e volumes (du règne d'Henri II à 1789). Il publie ensuite 4 volumes de son *Histoire de Lyon depuis la Révolution*. La vie politique de Jérôme Morin a été marquée par les tensions entre sa foi chrétienne et ses tendances libérales sinon républicaines, qu'il a cherché à concilier dans un catholicisme social inspiré de Philippe Buchez (1795-1865) – ancien carbonaro, ancien saint-simonien, fondateur des premières coopératives ouvrières, converti au catholicisme dans la ligne de Lamennais, auteur entre autres d'un *Traité complet de philosophie sous l'angle du catholicisme et du progrès*, et fondateur de l'*Atelier*, « organe des

intérêts moraux et matériels des ouvriers » . « *Membre des bureaux de bienfaisance depuis de longues années, secrétaire du comité du premier arrondissement [Jérôme Morin] fut toujours un homme de convictions sincères, voulant la liberté et le progrès, mais voulant aussi le maintien de l'ordre et des principes conservateurs de la société [...]. Il était de ces heureux croyants que l'examen ne poussa jamais sur la pente du doute* » (Fraisie). Ses convictions sociales le conduisent, sous la monarchie de Juillet, à militer dans le groupe lyonnais des sympathisants de Buchez. Cependant, en 1847, habitant alors rue des Remparts, il entre, après quelques hésitations, sur les conseils de l'abbé Jean Boué, curé d'Ainay et ami de Fraisie, dans la section d'Ainay de la *Société Saint François Xavier* d'inspiration jésuitique, mais fondée sur le principe de la mutualité, ce qui le fait exclure des clubs républicains auxquels il appartenait, comme celui des « Montagnards » affilié à la Société démocratique. En 1848, il codirige d'éphémères publications buchésiennes *Le 24 Février*, puis *Le Réformateur*. Il souhaite alors s'engager politiquement derrière Buchez qui sera du 5 mai 1848 au 6 juin très brièvement président de l'Assemblée constituante. Trop chrétien et marqué par ses sympathies jésuites pour les républicains, trop républicain pour les partisans du clergé, ses tentatives pour se présenter aux élections ne seront pas couronnées de succès. Lorsqu'en février 1848, il demande l'investiture du *Club national* comme candidat républicain catholique, aux côtés d'Ozanam, de Victor de Laprade* et de l'abbé Noirrot*, il proclame son attachement à la République et à son drapeau, en même temps que sa foi dans le christianisme qu'il considère comme la plus haute école de la liberté retrouvant dans la doctrine du Christ, les mots d'ordre *liberté, égalité fraternité*. Il affirme aussi respecter le droit de propriété et la famille. Cette investiture lui est refusée, du fait de ses liens supposés avec le milieu jésuite. Candidat malgré tout, il est battu le 23 avril avec un score cependant honorable. En 1849, il se présente sans succès, comme candidat de la réconciliation entre démocratie et christianisme aux côtés du maire Reveil (1799-1886) et d'Anselme Pétetin (1807-1873) – ancien journaliste du *Précurseur*, commissaire de la République dans l'Ain et dans le Jura, puis ambassadeur à Hanovre, avant de poursuivre, sous l'Empire, une carrière préfectorale. Partisan d'une association entre les ouvriers et les patrons, Jérôme Morin a préconisé un rassemblement des sociétés de secours mutuels, sous une direction morale qui sanctionnerait les abus et la mauvaise conduite en resserrant les liens familiaux, qui arbitrerait les conflits et veillerait à l'éducation des enfants. Incitant les ouvriers à la patience, il leur a rappelé la loi biblique : « *Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front* » et, s'inspirant de Blanc Saint-Bonnet*, a valorisé la douleur qui, à l'exemple du sacrifice du Christ, ancre le divin dans l'homme et dans l'histoire. En référence à Ballanche*, il a exprimé sa conviction d'un perfectionnement graduel des sociétés grâce à la doctrine chrétienne. Il meurt à Lyon 2^e, 39 quai de la Charité, le 20 mai 1861, déclaration faite par François Séon, rentier 41 rue Saint-Joseph, gendre du défunt, et André Morin, comptable à Villefranche, son neveu. Le 15 janvier 1822, demeurant au 3 rue Sainte Croix, il avait épousé Benoîte Paquet (née à Lyon le 1^{er} complémentaire an VI), demeurant avec sa mère rue du Griffon, fille majeure et légitime de défunt Louis Paquet et de Jeanne-Marie Clerjon. Son fils, Frédéric (Lyon 11 juin 1823-1874), professeur de philosophie à Mâcon, a été le disciple de Frédéric Arnaud (1819-1978), député de l'Ariège, auteur de *L'école de l'avenir ou la démocratie catholique*, véritable charte de la démocratie chrétienne, proche des idées de Buchez sur l'« association » coopérative, qui permet aux ouvriers de devenir collectivement

patrons et corrige les excès de la liberté économique en affranchissant le prolétariat. Au départ, chrétien pensant réconcilier le catholicisme et la démocratie, Frédéric Morin, animateur d'un petit groupe buchézien, évoluera vers la libre-pensée et des idées politiques proches de Proudhon. Une fille, Marie Louise Virginie, née à Lyon le 25 mai 1824, a épousé à Lyon le 3 juin 1846 François Séon. En 1828, Morin était entré à la Société littéraire de Lyon, où ses interventions sont nombreuses sur des sujets à la fois historiques, politiques, philosophiques et sociaux : 1^{er} mars et 3 mai 1832, *Principes de philosophie morale*; 21 juin 1832, *Introduction à la continuation de l'Histoire de Lyon de M. Clerjon*; 6 décembre 1832, *Fragments de l'Histoire de Lyon*; 20 juin 1833, *Tentatives du duc de Nemours, au temps de la ligue, pour détacher Lyon de la nation française*; 12 décembre 1833, *Sur l'établissement de la manufacture lyonnaise*; 13 mars 1834, *Sur un amoncellement de glace d'après une ancienne chronique lyonnaise*; 7 août et 27 novembre 1834, *Fragment de l'Histoire de Lyon*; 3 mars 1835, *Sur la doctrine du progrès continu*; 25 février 1836, *Épidémies, disettes, inondations dans l'histoire de Lyon*; 30 juin 1836, *Constitution municipale, querelles des fabricants avec les ouvriers et sédition de 1744*. – 15 décembre 1836 et 12 janvier 1837, *Histoire de la fabrication des soieries à Lyon*; 27 décembre 1837, *Fragment de l'Histoire de Lyon*; 21 mars et 4 avril 1838, *Lyon ancien et romain*; 16 mai 1838, *État municipal de Lyon à l'époque de la conquête romaine*; 27 mars 1839, *Notice sur Matthieu Lafont, ancien échevin de Lyon*; 17 juillet 1839, *Note sur la législation de la police de Lyon*; 27 novembre 1839 et 21 avril 1841, *Sur la vie et les ouvrages de Sidoine Apollinaire*; 10 juin 1840, *Considérations sur l'histoire de Lyon*; 30 juin et 14 juillet 1841, *Réflexions sur le journalisme à l'occasion de la brochure « De la nécessité d'organiser en France l'enseignement du droit public »*; 16 février 1842, *Étude sur le livre de l' « Unité spirituelle »*, par Blanc de Saint-Bonnet; 3 août 1842, *Aperçu sur l'état politique de Lyon au xe siècle*; 22 mars 1843, *Fragment de théorie morale*; 15 et 29 novembre 1843, *Étude philosophique sur la révélation*; 17 avril et 6 mai 1844, *Rapport sur Science des droits, ou Idéologie politique* par Rittiez; 7 août 1844, *Préface d'un nouvel écrit sur l'Histoire de Lyon*; 9 avril 1845, *Histoire de Lyon pendant la Révolution*; 18 mars 1846, *Suites du 29 mai 1793*; 17 juin 1846, *État de Lyon au mois d'août 1793*; 23 juin et 18 août 1847, *Après le 9 thermidor*; 24 juillet 1850, *Commencement de 1795, époque de la réaction*; 7 juin 1850, *Lyon après le décret du 6 messidor an III*; 11 juin 1851, *Étude sur les mémoires de Matthieu Lafont*; 20 août 1851, *Chapitre de l'Histoire de Lyon*; 30 juin 1852, *De la liberté religieuse sous le rapport de la propagation du christianisme*; 27 juillet 1852, *La République des Lettres*; 6 avril 1853, *De l'état de Lyon, du 18 fructidor au Consulat*; 10 mai 1854, *Rapport sur l'Histoire de France de M. Gandy*; 19 juillet 1854, *Traité de la morale populaire et sociale du christianisme*; 29 novembre 1854, *Lettre adressée au rédacteur d'une nouvelle revue, Revue littéraire, à Paris, au sujet d'un article publié par M. Caro dans la Revue contemporaine*; 21 février 1855, *Du devoir, à propos du livre de Jules Simon*; 30 mai 1855, *Fragment de Mémoires de Matthieu Lafont, sur la candidature aux dignités consulaires*; 6 février 1856, *Dernier chapitre de l'ère de la Révolution*; 21 juin 1856, *Quelques passages d'une Introduction à la continuation de l'Histoire de Lyon de M. Clerjon*.

ACADÉMIE

Jérôme Morin est élu à l'Académie le 2 décembre 1851, au fauteuil 3, section 2 Lettres. Dans son discours de réception, le 30 mars 1852, il s'interroge : *Lucius Munatius Plancus est-il le premier fondateur de la ville de Lyon ?* (Lyon : Dumoulin, 19 p., et MEM L, 3, 1855); il affirme que Munatius Plancus, « *cet homme sans foi ni principe qui trahit successivement tous les vaincus et porta aux vainqueurs ses adulations sans dignité et les prostitutions de son âme et de son corps [...]* n'eut que sa part, encore très contestable » dans une fondation à plusieurs têtes (dont celle de Jules César), qui « *ne fut pas l'œuvre d'un jour* ». Outre une autre communication historique, sur *Lyon après le 9 thermidor*, lue le 19 mai 1857 (MEM L, 6, 1857) et des avis sur quelques candidats académiques, c'est dans le domaine social qu'il intervient le 15 juin 1858, comme rapporteur de l'ouvrage d'Amédée Bonnet* relatif à l'oisiveté de la jeunesse dans les classes riches (*Sur la question de l'oisiveté des classes riches. Le docteur Bonnet et M. Rigault*, Lyon : Vingtrinier, s.d., 13 p., et MEM L, 8, 1858-1859), mais surtout comme rapporteur des concours sur des questions sociales : le 3 juillet 1855, rapport sur le concours lancé en 1851 pour atténuer l'effet des crises pour les ouvriers en soie de la fabrique de Lyon (MEM L 4, 1854, et Lyon : Dumoulin, 1855, 15 p.); en 1859, concours lancé en 1858 sur la question du salaire et du travail des femmes (*Rapport lu dans la séance publique de l'Académie du 21 juin 1859 par M. Morin, au nom de la commission du prix à décerner sur la question : étudier, rechercher, surtout au point de vue moral, et indiquer aux gouvernants, aux administrateurs, aux chefs d'entreprises et aux particuliers quels seraient les meilleurs moyens, les mesures les plus pratiques : 1° pour élever le salaire des femmes à la hauteur de celui des hommes, lorsqu'il y a égalité de services ou de travail, 2° pour ouvrir aux femmes de nouvelles carrières et leur procurer des travaux qui remplacent ceux qui leurs sont successivement enlevés par la concurrence des hommes et la transformation des usages et des mœurs*, Lyon : Vingtrinier 1859, 21 p., et MEM L, 8, 1859-1860). En conclusion d'un examen des mémoires proposés, s'enorgueillissant de l'existence à Lyon d'une école normale des maîtresses (la seule en France avec celle de Paris), il soutient la nécessité urgente de donner une éducation et une protection sociale aux femmes et souhaite la création d'un équivalent féminin de l'école de la Martinière (qui ne reçoit alors que des garçons), ainsi que d'une école féminine des Beaux-Arts. Il précise toutefois dans ce texte que « *la tarification même au minimum doit être rejetée sinon comme injuste du moins comme irréalisable* ». Adeptes d'un libéralisme économique absolu, il repousse toute réglementation administrative « *qui mettrait la contrainte où il ne faut que la conviction* ». S'il accepte la limitation des heures de travail surtout quand il s'agit de femmes et d'enfants, il rejette toute autre limitation du droit des chefs d'entreprise à employer « *des ouvriers ou des commis de tel ou tel sexe à leur convenance* ». Faisant plus confiance à l'autorité morale qu'à la « *force impérative* » des pouvoirs sociaux, il affirme que ce n'est pas l'État, mais la religion et la conscience éveillée par l'enseignement religieux qui doivent limiter « *l'amour sans frein du lucre* », et rappeler à l'employeur que les ouvriers ne sont pas des « *pièces inertes semblables à celles de la mécanique* », mais des « *êtres libres, intelligents et moraux* » dotés d'une âme. Antoine Mollière*, qui succède à Morin dans son fauteuil académique, profitera de son discours de réception pour « éreinter » les écrits et

les opinions de Morin, au prétexte de lui rendre hommage : *Des aptitudes spéculatives et esthétiques de l'esprit lyonnais*, discours de réception précédé d'une notice nécrologique sur M. Jérôme Morin, *MEM* 8, 1864, et Lyon : Clairon-Mondet, 1864, 36 p.

BIBLIOGRAPHIE

C. Fraisse, « Allocution à l'enterrement de J. Morin » *RLY* 223, 1861, p. 66-70. – Vachet. – Jeremy Popkin, « Un grand journal de province, Le Précurseur », in *La plume et le sabre*, recueil d'hommages à Jean Berthaud. – Gabriel Mas, *Le cardinal de Bonald et la question du travail (1840-1870)*, thèse de doctorat, C. Sorrel (dir.), univ. Lyon-2, 2007, p. 348-354 (en ligne). – *Le Moniteur viennois*, Éphémérides dauphinoises, 24 février 1854.

ICONOGRAPHIE

Une médaille a été frappée pour rappeler son action lors de la Révolution de Juillet. Gravée par Joseph Dantzell, elle porte à l'avant l'inscription : HOMMAGE / PATRIOTIQUE / À J. MORIN, / REDACTEUR DU / PRECURSEUR / PAR SES / CONCITOYENS; le revers présente une allégorie de la Paix accoudée sur les Tables de la loi, sur lesquelles s'appuie un faisceau surmonté du bonnet de la Liberté avec, à l'exergue : 29 JUILL. 1830 / LYON (Morin-Pons, p. 121-122 et pl. XIX).

MANUSCRITS

Ac.Ms279-II pièce 17 : Grandperret, 1847 : Rapport sur « Histoire de Lyon depuis la Révolution de 1789 » par J. Morin. – Ac.Ms279-III pièce 115, 29 mai 1855 : Rapport sur les candidatures de Melle Sasserno et de M. Dacier de Valenches. – Ac.Ms279-III pièce 130, 1856 : Rapport sur la candidature de M. Andrieux.

PUBLICATIONS

Itinéraire du général Lafayette, de Grenoble à Lyon, précédé d'une notice historique sur cet illustre citoyen, Lyon : Brunet, 1829, 124 p. – Pierre Clerjon, Jérôme Morin : *Histoire de Lyon depuis sa fondation jusqu'à nos jours*, Lyon : T. Laurent, 1829-1837, 6 vol. – *Table générale et analytique des matières contenues dans l'Histoire de Lyon de Clerjon et J. Morin, précédée d'une table chronologique des livres de cette histoire*, Lyon : Laurent, 1829. – *Du journalisme à propos de la brochure intitulée « De l'enseignement du droit public en France », de M. Bellin*, Lyon, Boitel 1842, 47 p. – « L'Hôtel de ville, résumé de l'histoire municipale de Lyon », in Léon Boitel (dir.), *Lyon ancien et moderne*, t. II, Lyon, Boitel, 1843, p. 81-160. – *Histoire de Lyon depuis la révolution de 1789*, Lyon : Savy, Paris : Furne, 1845-1847, 3 vol. – *L'Union chrétienne des bonnes œuvres par M. Christian Siegwaldt*, Lyon : Impr. Lepagnez, 1846, 48 p. – *Recueil biographique sur M. Marc Antoine Louis André de Vouges de Chanteclair, juge de paix du second arrondissement de Lyon, décédé le 17 janvier 1847*, Lyon : Moufin-Rusand, 1847, 16 p. – *Le bon sens chrétien, traité populaire sur la richesse, le travail et l'ordre social*, Lyon : Guyot, 1849, IV, 100 p. – *La loi civile en France*, Dubuisson, Bibliothèque utile, Paris 1860, 191 p.